

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNAUTE DE COMMUNES *DU PAYS BEAUME-DROBIE*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202209-139

Du 27 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Payzac, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Étaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean François, DUCROS Loïc, LASTELLA Carole, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER-BASTIDE Jean Marc, CHASTAGNIER Geneviève, LACOUR Gladie, LAPORTE Jean Pierre, CARRIER Martine, POUGET TIRION Dominique, DJIANN Nicole, BERRES Thierry, MARCHAL Yannick, BOISSIN Eric, ALLANO Marie Claude, GIRES Christian, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, BALAZUC Christian, AUDIBERT François, PRAT Eric, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PRANDI Patrice, PIOLAT Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, DODARD Max..

Pouvoir : DEFFREIX Christophe (pouvoir de GONTIER Philippe), LASTELLA Carole (pouvoir de AUZAS Vincent), BERRES Thierry (pouvoir de MOZZATTI Albert), DEYDIER BASTIDE Jean Marc (pouvoir de L'HERMINIER Raoul), MANFREDI VIELFAURE Pascale (pouvoir de MAZILLE Didier).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 34

Pouvoir : 5

Date de la convocation 21 septembre 2022

A été élu secrétaire : DEYDIER BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET: AMENAGEMENT ET VALORISATION DU COL DE MEYRAND
: PROJETS, BUDGETS ET FINANCEMENTS**

Après un rappel de l'historique du projet d'aménagement du Col de Meyrand et des conclusions de l'étude préalable engagée par la Communauté de Communes en partenariat avec le PNR des Monts d'Ardèche et les acteurs locaux (ONF, Conseil Départemental, Valgorge, Loubaresse, SMA...), le Président informe le conseil des évolutions et de l'actualité du projet.

Ainsi, la communauté assurera la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement du cheminement entre le col et le belvédère. Le budget prévisionnel est de 30 000 € HT maximum avec des subventions obtenues à 80 % (Région et DETR) et un autofinancement de la Communauté de Communes de 6 000 € HT.

La construction d'un belvédère en bois sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du PNR. Le budget prévisionnel est de 130 000 € HT avec des subventions à 80 % de l'Etat, de la Région et de la Communauté de Communes.

La participation de la communauté est proposée à hauteur de 6 000 €.

Le Président informe le conseil que les communes de Valgorge et de Loubaresse sont sollicitées pour apporter un fonds de concours à la Communauté de Communes. Les modalités restent à déterminer.

L'aménagement de la "Cabane" sera assuré par le PNR. Le projet reste à définir avec les partenaires.

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à la majorité des présents (contre Geneviève CHASTAGNIER, Gladie LACOUR, Brigitte PANTOUSTIER, Nadine PIERRARD TEYSSIER, abstention François AUDIBERT, Nathalie BELVA, Christian GIRES, Eric PRAT, Matthieu SALEL, Jean François THIBON), décide de :

Acter le projet global de valorisation du Col de Meyrand,

Acter la maîtrise d'ouvrage communautaire pour l'aménagement du cheminement entre le col et le belvédère,

Approuver le budget prévisionnel et le plan de financement des travaux du cheminement,

Participer au financement des travaux du belvédère bois par le versement d'une subvention de 6 000 € au PNR, maître d'ouvrage du projet,

Solliciter les communes de Valgorge et Loubaresse pour apporter un fonds de concours à la Communauté de Communes.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Christophe DEFFREIX

Président

DEYDIER BASTIDE Jean Marc

Secrétaire de séance

